Informations de base

2022/2962(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation des droits de l'homme en Égypte **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde **Zone géographique** Égypte	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/11/2022	Débat en plénière		
24/11/2022	Décision du Parlement	T9-0426/2022	Résumé
24/11/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/2962(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0496/2022	21/11/2022	
Proposition de résolution		B9-0497/2022	21/11/2022	
Proposition de résolution		B9-0505/2022	21/11/2022	
Proposition de résolution		B9-0515/2022	21/11/2022	
Proposition de résolution		B9-0533/2022	21/11/2022	
Proposition de résolution		B9-0534/2022	21/11/2022	
Proposition de résolution		B9-0535/2022	21/11/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0426/2022	24/11/2022	Résumé

Résolution sur la situation des droits de l'homme en Égypte

2022/2962(RSP) - 24/11/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 326 voix pour, 46 contre et 186 abstentions, une résolution sur la situation des droits de l'homme en Egypte.

Le texte adopté en plénière a été déposé en tant que résolution commune par les groupes et les groupes S&D, Renew et Verts/ALE.

Le Parlement a profondément déploré l'absence persistante de droits et libertés politiques fondamentaux en Égypte, y compris dans le contexte de la tenue de la COP27 à Charm el Cheikh. Il a regretté que la COP27 n'ait pas permis d'améliorer la situation des droits de l'homme. Il a condamné dans les termes les plus forts la censure, le harcèlement et l'intimidation des représentants de la société civile égyptienne par les autorités égyptiennes, qui ont eu lieu même dans les locaux internationaux des Nations unies, ainsi que la nouvelle vague d'arrestations et de détentions dans le cadre de la COP27.

Il a fermement condamné le maintien en détention arbitraire et préventive de dizaines de milliers de prisonniers d'opinion en Égypte, dont beaucoup sont détenus dans des conditions inhumaines sans accès à un procès équitable et sans pouvoir exercer leurs droits fondamentaux.

La résolution a appelé l'Égypte à :

- libérer tous les journalistes qui étaient détenus à la date de novembre 2022;

- classer l'affaire 173/2011, connue sous le nom d' «affaire des financements étrangers», et lever toutes les interdictions de voyager et les gels des avoirs décrétés à l’encontre de 31 employés d’ONG de défense des droits de l’homme;

- renforcer leur coopération avec l'UE pour trouver de nouveaux moyens de protéger davantage les femmes contre les abus sexuels et les violences sexistes;

- mettre fin aux arrestations et aux poursuites pour relations sexuelles consenties entre adultes, y compris les relations entre personnes de même sexe ou fondées sur l'expression du genre, et libérer immédiatement les personnes LGBTIQ+;

- renforcer encore l'application de la loi sur le mariage des enfants et protéger les enfants contre les mauvais traitements;

- abolir la peine de mort et déclarer un moratoire immédiat sur son application.

Enfin, le Parlement a réitéré son appel à un réexamen approfondi et complet des relations de l'UE avec l'Égypte, compte tenu des progrès très limités de l'Égypte en matière de droits de l'homme et de la répression de la dissidence, malgré le soutien continu des partenaires européens. Il a appelé les États membres de l'UE à envisager l'adoption de sanctions ciblées contre les principaux responsables de la répression brutale dans le pays.